

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 6 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
Place de la Mairie – 07470 COUCOURON

Séance du jeudi 05 octobre 2023

**Membres
en exercice : 37**

Date de la convocation : 29/09/2023

Présents : 29

Le jeudi 05 octobre 2023 à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
30
POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Magalie MOULIN, Geneviève LAURENT

Représentés : Cyril MALLET représenté par Françoise BENOIT

Absents : Sébastien BOURDELY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Thibault ROBERT, Jacques MEUNIER

Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_89 - Objet : Complément à la fixation des tarifs pour les prêts de bureaux à la plateforme de services de Sainte-Eulalie

Vu les statuts de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche en vigueur, et notamment son article 2.6. action sociale d'intérêt communautaire auquel est mentionnée la plateforme de services de Sainte-Eulalie,

Vu la délibération n°2023-77 du Conseil communautaire en date du 20 juillet 2023 approuvant la fixation des tarifs pour les prêts de bureaux à la plateforme de services de Sainte-Eulalie,

Il est rappelé que la plateforme de services intercommunale située sur la commune de Sainte-Eulalie combine des logements destinés à des personnes âgées autonomes avec des permanences de services dans des bureaux adaptés et accessibles, ainsi que des animations pour les résidents et les personnes extérieures dans la salle d'activités également mise à disposition des associations du territoire.

Considérant que pour les trois bureaux de l'équipement mis à disposition des occupants professionnels, des tarifs progressifs ont été instaurés, en fonction de la fréquence de l'occupation conformément au caractère temporaire des permanences, et, comme suit :

Durée hebdomadaire d'occupation prévue	Tarif annuel d'un bureau mis à disposition
0.5 jour	200 €
1 jour	500 €
1.5 jours	1 000 €
2 jours	1 500 €
2.5 jours	2 000 €
3 jours	2 500 €

Il est proposé de fixer un tarif plancher de 100 € annuels s'appliquant dès une demi-journée d'utilisation dans le mois par un professionnel.

Chaque occupation reste plafonnée à trois jours par semaine et la facturation annuelle ne sera pas proratisée en fonction de l'occupation réelle, et, sera appelée une fois par an à la date de renouvellement du prêt (août).

Sur le rapport du Président et après avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de maintenir** les tarifs annuels pour les prêts de bureaux à la plateforme de Sainte-Eulalie ci-dessus,
- **de fixer** un tarif annuel plancher de 100 € dès une demi-journée par mois d'occupation par un professionnel,
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait et délibéré à Coucouron, le 5 octobre 2023,
Le Président, Jacques GENEST

